

Saint-Denis, le 09 avril 2021

n° 2020-2021/ 686

Affaire suivie par :

La Rectrice

Frédéric PAUSE-DSM2

à

Anne Marie PEBERNET- Service mutualisateur
paye des AED

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement du
Second Degré

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Objet : Gestion administrative des assistants d'éducation

Procédure de prise en charge des contrats au 1^{er} septembre à compter de la rentrée

Après une phase d'expérimentation sur deux années au lycée Pierre Poivre d'une mise en œuvre de contrat AED au 1^{er} septembre et non à la date de rentrée d'août et compte tenu d'une évaluation positive tant pour les personnels concernés, que pour l'établissement et les services du lycée mutualisateur de la paye, cette procédure de prise en charge des contrats AED au 1^{er} septembre sera généralisée selon les étapes suivantes :

La procédure se déroulera en trois temps dans chacun de vos établissements :

- 1- Mise en place d'un **renouvellement de contrat** pour chacun des contrats de travail AED qui se terminent entre le 16 au 30 août 2021 afin que ceux-ci se terminent le 31 août 2021.
Afin de permettre une prise en charge effective des salaires sur le mois concerné, **ces renouvellements de contrat devront impérativement être transmis au lycée mutualisateur de la paye avant le 30 avril 2021.**
- 2- Mise en place des nouveaux contrats annuels pour l'ensemble des personnels AED dès la rentrée d'août 2021 pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022
- 3- Reconduction à partir de 2022-2023 des contrats annuels pour des périodes allant du 1^{er} septembre au 31 août.

Mme SEUSSE Isabelle, gestionnaire des moyens AED (dsm2.hors-ens@ac-reunion.fr) se tient à votre disposition pour tous questionnements éventuels.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie


Francis FONDERFLICK